

COMPTES D'ORDRE:		
Comptes payés d'avance.....	\$	992,216
Escompte sur la dette consolidée.....		3,978,875
Divers.....		2,497,051
		<u>7,468,142</u>

PART DE PROPRIÉTAIRE—ÉTAT (voir note)

Représentée par:—		
1,000,000 d'actions sans valeur nominale de la Canadian National Railway Company.....	\$	18,000,000
5,000,000 d'actions sans valeur nominale du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada.....		378,518,135
Immobilisations de l'État pour chemins de fer du gouvernement.....		<u>379,877,514</u>
		776,395,649

PASSIFS ÉVENTUELS:

Importants passifs éventuels figurant à l'annexe.

\$2,530,987,422

\$2,530,987,422

Les monnaies anglaises et américaines sont converties au pair du change.

NOTE: La Part de propriétaire est comprise dans la dette nette du Canada et mentionnée dans le dossier historique de l'aide de l'État aux chemins de fer, comme en font foi les Comptes publics du Canada conformément à la Loi sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 1937.

T. J. GRACEY,
Contrôleur.

CERTIFICAT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné les livres et dossiers des compagnies constituant le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1950. Nous avons accepté les immobilisations en propriétés immobilières et matériel telles quelles ont été apportées dans les comptes du réseau National, au 1er janvier 1923, des livres des différentes compagnies et des chemins de fer de l'État.

Sur les lignes au Canada, la comptabilité de dépréciation s'applique au matériel depuis le 1er janvier 1940, et la comptabilité de retrait continue à s'appliquer aux propriétés immobilières.

Sous réserve de ce qui précède, nous certifions qu'à notre avis le bilan d'ensemble ci-dessus est correctement établi de manière à présenter fidèlement et exactement la situation du réseau au 31 décembre 1950, et que l'état des revenus audit bilan pour l'exercice terminé le 31 décembre 1950 est dressé correctement.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien, 1936, nous avons fait rapport au Parlement de notre vérification annuelle.

GEORGE A. TOUCHE & CO.,
comptables agréées.

Le 10 mars 1951.